

Tout Personnel

JUIN 2020- n° 265

## Convention Citoyenne pour le Climat

### Session 7 : 19 – 20 – 21 juin

La [Convention Citoyenne pour le climat](#) a réuni 150 personnes, toutes tirées au sort ; panel représentatif de la diversité de la population française. Elles avaient pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990), dans un esprit de justice sociale.

**Après plus de 8 mois de travail, d'auditions et de débats, les 150 membres de la Convention Citoyenne pour le Climat rendent aujourd'hui leurs propositions au gouvernement, en la personne d'Elisabeth Borne, à l'issue de la troisième journée de cette ultime session.**

La forêt fait légitimement partie des sujets étudiés. Nous vous présentons ci-dessous une des propositions :

« **PROPOSITION SL3.4** : Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques. S'assurer de la création de ceintures maraîchères autour des pôles (Proposition disposant d'une transcription législative)

*Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, forestiers et agricoles non constructibles et s'assurer de leur effective sanctuarisation et entretien durable. Nous souhaitons qu'un dispositif de suivi du reboisement et de l'exploitation de la forêt soit mis en place :*

> • **Valoriser les compétences de l'Office national des forêts (ONF) et réaffirmer le rôle et les missions de service public forestier au service de l'intérêt général et de la biodiversité ;**

> • **Renforcer le contrôle des plans de gestion forestier (les Plans simples de gestion [PSG]).**

> *Au-delà de 0,5 hectares, interdire les coupes rases sauf en cas de problèmes sanitaires avérés et maintenir le niveau de récolte global de bois au niveau actuel soit 2019/2020, en répartissant mieux les efforts de prélèvements entre types de forêts et statuts de propriété (public, privé) et les régions. »*

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à lire [l'article du Monde du 18 juin](#), qui recontextualise bien les enjeux.

## LA FORET EST NOTRE AVENIR, PROTEGEONS-LA !